



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 06\_2025\_72

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10/12/2025

DATE D'AFFICHAGE : 10/12/2025

Membres élus en fonction : 19      Nombre de présents : 14    Nombre de votants : 17    Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTE ROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Jérôme ARMAND.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Christian TANAÏS procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, Mme Aurélie ADAM procuration à Mme Virginie CORDIER.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI, M. Louis BREC.

**Secrétaire de Séance :** M. Pierre CAMBON.

**OBJET :** AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE SERVICES SPECIAUX DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIERS RESERVES AUX ELEVES.

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports, et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R.3111-15 à D.3111-36 ;

VU la délibération du Conseil d'Île-de-France mobilités n° 20250214-016 du 14 février 2025 approuvant le Règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires ;

VU la délibération n° DEL CM01\_2022\_003 du Conseil Municipal de Villejust en date du 7 février 2022 relative au renouvellement de la convention avec d'Île-de-France mobilité en matière de circuits spéciaux scolaire ;

VU la délibération n° DEL CM01\_2022\_002 du Conseil Municipal de Villejust en date du 7 février 2022 autorisant Monsieur Le Maire à signer par voie électroniques les futures conventions de délégations de compétence en matière de circuits spéciaux scolaire ;

CONSIDERANT que cette convention arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2026 ;

CONSIDERANT la présentation du projet de convention présenté en séance du Conseil d'Administration d'Île-de-France mobilité en date du 10 décembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient au conseil municipal de délibérer afin de renouveler la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves, avec d'Île-de-France mobilité, autorité organisatrice, pour la période 2026-2030 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 8 décembre 2025 ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de renouvellement de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routier réservés aux élèves, avec d'Île-de-France mobilité, autorité organisatrice, pour la période 2026-2030.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer, le cas échéant, la convention de délégation de compétence par voie électronique.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 15/12/2025*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

